

**AVENANT N°6 AU MARCHÉ N° 23T01**  
**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE**  
**LOT 5 - MENUISERIE BOIS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 23T01, lot 5, conclu avec la société PESCIA pour la construction d'un équipement petite enfance à Crépy-en-Valois, et ses avenants n°1 (Décision DEC2024-37 du 29 mars 2024), n° 2 (Décision DEC2024-125 du 6 décembre 2024), n°3 (DEC2024-126 du 6 décembre 2024), n°4 (DEC2024-132 du 17 décembre 2024) et n°5 (DEC2024-135 du 19 décembre 2024),

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L.2194-1, R.2194-4, R.2194-7, R.2194-8 et R.2194-9,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements suivants : ajout de plats en aluminium, de champs plats en bois, de caches nourrices, de crédences, de stores vénitiens, extension du plan de la vasque des sanitaires et installation d'un ferme-porte, ainsi que la suppression d'un coffre pour nourrice initialement prévu.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant n°6 est conclu avec la société PESCIA, titulaire du lot 5 « menuiserie bois » du marché 23T01, modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

L'avenant inclut des plus-value (6.701,08 €/HT) et des moins-value (-157,62 €/HT). Son montant total s'élève à 6.543,46 €/HT (7.852,15 €/TTC), portant le montant total du marché à 306.741,66 €/HT (368.089,99 €/TTC).

En prenant en compte l'actualisation du marché du 19 septembre 2023 et les avenants 1, 2, 3, 4, 5 et 6, l'augmentation globale du montant du marché est de 10,25 %.

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 28 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

0 3 MARS 2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250228-DEC2025-35-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025